



## Délibération n°2022\_DEL\_193

<b>Objet</b>	<b>Finances et prospective :</b> <b>Budget Principal : Décision Modificative n°5</b> <b>Charges de personnel</b>
--------------	--

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 34  
Date de la convocation : 13 Décembre 2022

Le 19 Décembre 2022 à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes « L'Farto » de Massingy (74150), sous la Présidence de M. Christian HEISON, Président.

### Présents :

M. DUMONT Patrick – M. ROLLAND Alain - M. LACOMBE Jean-Pierre - M. FAVRE Jean-Pierre  
M. BLOCMAN Jean-Michel - MME VIBERT Martine – M HEISON Christian - M. DÉPLANTE Daniel  
MME CINTAS Delphine - MME BONANSEA Monique - M. TURK-SAVIGNY Eddie – MME BOUKILI Manon  
MME DUMAINE Fanny - MME STABLEAUX Marie – MME COGNARD Catherine - MME CHAL Ingrid  
M. DULAC Christian - M. CLEVY Yannick – MME ORSO-MANZONETTA MARCHAND Pauline - M. BERNARD-GRANGER Serge - M. PERISSOUD Jean-François - M. TRANCHANT Yohann - MME BOUCHET Geneviève  
M. BISTON Sylvain – M. MUGNIER Joël - M. RAVOIRE François - M. DERRIEN Patrice – MME VENDRASCO Isabelle – MME GIVEL Marie.

### Excusés :

- MME ROUPIOZ Sylvia qui a donné pouvoir à M. HEISON Christian
- MME KENNEL Laurence qui a donné pouvoir à M. FAVRE Jean-Pierre
- MME DAUNIS Christiane qui a donné pouvoir à M. LACOMBE Jean-Pierre
- M. TRUFFET Jean-Marc qui a donné pouvoir à MME DUMAINE Fanny
- M. HECTOR Philippe qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER Serge
- M. BASTIAN Patrick
- M. LOMBARD Roland
- M. MONTEIRO-BRAZ Miguel
- M. DUPUY Grégory
- M. ABRY Michel
- MME CHARVIER Florence
- MME PAILLE Françoise

MME Delphine CINTAS a été élue secrétaire de séance.

**Rapporteur** : Monsieur François RAVOIRE, Vice-président

Le budget principal dénote un manque de crédits au chapitre 012 – Charges de personnel afin de faire face aux payes du mois de décembre 2022 tout comme, par ailleurs, le budget transports publics de voyageurs et déplacements et le budget élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés.

De manière générale, cela s'explique par les différents points exposés ci-après :

- La rémunération des agents de catégorie C qui représente 59 % de l'effectif de la Communauté de Communes a été impactée par la revalorisation de l'indice de base IM 343 / IM 352 : soit 9 points en lien avec l'augmentation du SMIC à compter du 1er juillet 2022.
- L'ensemble des rémunérations a également été impacté par l'augmentation du point indice 3,5 % au 01/07/2022.
- Il est notamment à prendre en compte la mise en place du versement de l'indemnité de télétravail non prévu au budget.
- Aussi, il est à noter les difficultés de recrutement conduisant à dépasser le coût prévisionnel des emplois (augmentation du salaire proposé et du régime indemnitaire).
- Le contexte de la crise sanitaire et économique : effet sur l'absentéisme, remplacements imprévus et nécessité de renfort pour assurer la continuité du service, augmentation du nombre des heures supplémentaires et complémentaires.

En ce qui concerne le budget principal, il s'avère nécessaire d'apporter au chapitre 012 – Charges de personnel, **126 000 € de crédits supplémentaires**, dont le besoin sera prélevé sur les dépenses imprévues de fonctionnement, avec réajustement des crédits au sein du chapitre comme ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-8218-020 : Autre personnel extérieur	0,00 €	9 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8331-020 : Versement mobilité	0,00 €	460,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8336-020 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00 €	520,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8338-020 : Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-84111-020 : Rémunération principale	0,00 €	97 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-84118-020 : Autres indemnités	0,00 €	39 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-84131-020 : Rémunérations	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8451-020 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	120,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8463-020 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8466-020 : Versement au F.N.C du supplément familial	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8468-020 : Cotisations aux autres organismes sociaux	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8475-020 : Médecine du travail, pharmacie	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8478-020 : Autres charges sociales diverses	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8488-020 : Autres charges	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>154 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022-01 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	126 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>126 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>154 000,00 €</b>	<b>154 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,  
Par 34 VOIX POUR,

APPROUVE la décision modificative n° 5 du budget principal afin de répondre au besoin de crédits complémentaires au chapitre 012 – Charges de personnel.

La secrétaire de séance,

Delphine CINTAS



Le Président,

Christian HEISON



Acte certifié exécutoire le : 20 DEC. 2022  
Transmis en Préfecture le : 20 DEC. 2022  
Publication sur le site internet le : 20 DEC. 2022

Le Président

C. HEISON

